

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Aurensan
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Le Président

**ARRETE n° ARR2024-033
PORTANT MISE À JOUR DES ANNEXES DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AURENSAN RELATIVE AUX
SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE PRENANT EN COMPTE LA
SERVITUDE AÉRONAUTIQUE DE DÉGAGEMENT DE TYPE T5**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L151- 43, L152-7, L153-60 et R153-18,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aurensan,

Vu les pièces relatives aux servitudes d'utilité publique annexées au Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aurensan,

Vu l'arrêté ministériel du Ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires en date du 08 décembre 2022, et les plans annexés, approuvant le plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées),

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les annexes du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aurensan relatives aux servitudes d'utilité publique.

ARRETE :

ARTICLE 1 : les annexes 6.1.A. liste des servitudes d'utilité publique et des contraintes, et 6.1.B. plan des servitudes d'utilité publique du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Aurensan sont effectivement mises à jour à la date du présent arrêté par institution de servitudes d'utilité publique.

Cette servitude d'utilité publique fait suite à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (Hautes-Pyrénées).

ARTICLE 2 : le dossier de mise à jour des servitudes d'utilité publique sera tenu à disposition du public :

- à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, à la Zone Tertiaire Pyrènes Aéro Pôle, Téléport 1, CS 51331 65013 TARBES CEDEX 9, aux jours et heures d'ouverture habituels,
- à la mairie d'Aurensan aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera affiché au siège de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées ainsi qu'à la mairie d'Aurensan durant un mois, conformément aux dispositions de l'article R153- 18 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4 : Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Tarbes- Lourdes- Pyrénées est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Hautes- Pyrénées.

Juillan, le 22 AVR. 2024

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TARBES
LOURDES
PYRENEES
★ ★
Gérard TREMEGE

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Aurensan
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Liste des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Aurensan

Liste des servitudes d'utilité publique recensées

Type	Libellé	Objet	Nom	Document de référence	Date	Gestionnaire
A4	Servitudes applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux	Adour		Arrêté préfectoral	18/04/1978	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt - Service des eaux de l'Environnement et Aménagement foncier
AC1	Servitudes de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Manoir de Bazet y compris les annexes		Arrêté préfectoral	02/08/2000	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
AS1	Servitudes relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	PPE065000232 Périmètre de protection éloigné	Puits 4			Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
AS1	Servitudes relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales	PPE065000255 Périmètre de protection éloigné				Délégation territoriale de l'agence régionale de santé
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 63 kV	Loustliges – Laguian - Maubourguet			SNCF Département IGTE
I4	Servitudes relatives aux lignes électriques	Ligne 225 kV	Bastillac - Lannemezan			RTE EDF Transport S.A. Groupe Exploitation Transport Béarn
PM1	Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles	PPRN	Aurensan	Arrêté préfectoral	27/02/2019	Direction Départementale des Territoires S.E.R.C.A.D
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble	205-02 Toulouse/Bayonne – Tronçon Auch/Tarbes			France Télécom – U.R.R.
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques					
T5	Servitudes aéronautiques de dégagement	Aéroport Tarbes - Lourdes - Pyrénées		Arrêté ministériel	08/12/2022	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Sud - Délégation Territoriale des Hautes-Pyrénées

Maitre d'ouvrage

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TARBES LOURDES PYRENEES**

Avril 2024

**Commune d'Aurensan
Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Vu pour être annexé à
l'arrêté du **22 AVR. 2024**

MISE A JOUR

Le Président,


Gérard TREMEGE

**Plans des Servitudes
d'Utilité Publique**



Direction Départementale
des Territoires
Hautes-Pyrénées

Service urbanisme, foncier
et logement

Bureau d'application du droit
des sols

3, rue Lordat BP 1349
65013 Tarbes Cedex
Tél. : 05 62 51 41 41



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Les Servitudes d'Utilité Publique sur la commune d'Aurensan

SARNIGUET

AURENSAN

BAZET

0 250 500 m



Les types de servitudes d'utilité publique

- A4 - SUP applicables aux terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- AC1 - SUP de protection des monuments historiques classés ou inscrits (assiette)
- AC1 - SUP de protection des monuments historiques classés ou inscrits (générateur)
- AS1 - SUP relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (générateur)
- AS1 - SUP relatives à l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales (assiette)
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- I4 - SUP relatives aux lignes électriques (assiette)
- I4 - SUP relatives aux lignes électriques (générateur)
- PM1 - SUP résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles
- PT3 - SUP relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (générateur)
- T5 - SUP aéronautiques de dégagement (assiette)

Les éléments structurants (BD TOPO de l'IGN)

- Route
- Surface hydrographique
- Bâti
- Commune de la CATLP